

Assemblée citoyenne du Conseil de développement « Accès à l'emploi et à l'insertion en proximité des personnes qui en sont le plus éloignées »

Synthèse de l'Assemblée citoyenne, qui s'est tenue le lundi 26 mai 2025, de 18h à 21h, à l'Hôtel de Métropole.

Cette soirée, animée par Olivier MERELLE, Lisa GAUTHIER et Marieke VERBRUGGHE a réuni 65 participants, animateurs et animatrice compris.

Déroulement

I) Accueil et introduction	1
1) Mot d'accueil	1
2) Récit du cycle de travail du GT et de la méthode	1
3) Enseignements clés : formation et mobilité, coordination des acteurs et financement des dispositifs.....	1
4) Questions de débats : les 3 débats à suivre présentés en quelques mots par leurs intervenants	2
II) Temps de débat en plénière sous la forme d'un « débat mouvant » sur une problématique transversale	2
III) Débat 1 : lever tous les obstacles à l'accès à l'emploi	3
IV) Débat 2 : faciliter l'accès à l'emploi partout	6
V) Débat 3 : se coordonner et financer pour une action à la hauteur des milliers de personnes éloignées de l'emploi	9
VI) Retour en plénière et synthèse collective.....	11

Intervenants

Représentants de la Métropole de Lyon :

- Madame Emeline BAUME, 1^{ère} Vice-présidente de la Métropole en charge de l'économie
- Madame Laurence BOFFET, Vice-Présidente de la Métropole de Lyon, Participation et initiatives citoyennes
- Madame Séverine HÉMAIN, Vice-présidente en charge de l'insertion à la Métropole

Membres du Conseil de développement :

- Monsieur Jacques BARTIER
- Monsieur Michel BERTHELIER
- Madame Fabienne CHAMOULAUD
- Monsieur Jean-François CIMETIÈRE
- Monsieur Roger GUIR
- Monsieur Henri JACOT
- Madame Françoise PELORCE

Témoins :

- Madame Fatoumata DRAME, salariée de l'Entreprise à But d'Emploi Enjoué
- Madame DJEFFAL
- Madame Hafida GRAINE, salariée de l'EBE « Santy Plaine Actions »
- Madame Amélie MOUTCHAN, salariée de l'EBE « Enjoué »
- Madame Sandrine SANCHEZ, directrice DPV
- Madame Anaïs DANAND-RENARD, représentante de l'association Elantiel
- Monsieur Vincent BELEY, directeur de la MMIE

Étaient chargés de l'animation des ateliers :

- Madame Lisa GAUTHIER, Chargée de mission Concertation et participation citoyennes, Métropole de Lyon
- Monsieur Olivier MERELLE, Planète citoyenne
- Madame Marieke VERBRUGGHE, Planète citoyenne
- Alexis PLESSIET, Apprenti Webmaster, service Participation citoyenne, Métropole de Lyon
- Yamine MERDJI, Stagiaire au sein du service Participation citoyenne, Métropole de Lyon
- Lukas PINAR, Webmaster, Directions de la prospective et du dialogue public, Métropole de Lyon

Participants

- Membres du Comité d'Organisation (CO) du Conseil de Développement :

Jacques BARTIER ; Leyla BENDRIDI ; Fabienne CHAMOULAUD ; Jean-François CIMETIERE ; Alain COLLON ; Dimitri CURT ; Nicolas FERRO ; Gérard FILIZETTI ; Roger GUIR ; Henri JACOT ; Françoise PELORCE ; Evelyne PLASSE ; Serge SACCUCCI ; Nicolas STRASSARINO ; Cécile VILLEMAGNE

- Autres participants / Membres de la Communauté du CDD :

Marie BAJARD ; Raphael BALLUET (Directeur de la régie de quartier Réussir l'insertion à Bron) ; Pierre BARNAVON ; Vincent BELEY (Métropole de Lyon, Directeur de la MMIE) ; Isabelle BERGER LACROIX ; Michel BERTHELIER ; Monsieur BERTHELOT ; Suzy BOLLINET (ALLIES) ; Alain BORNAND ; Geneviève BRICHET ; Jacky CHANEAC ; Sarah CHERIF ; Herminie CLERC ; Stéphane COLLACCIANI (Directeur Politique de la Ville Lyon 8, Mission Entrée Est) ; Anaïs DANAND-RENARD (Elantiel, Responsable Activité Insertion) ; Yves DEAL ; Madame DJEFFAL (Bénéficiaire du RSA accompagnée par Elantiel) ; Fatoumata DRAME (Salariée d'Enjoué) ; Lia DUBOST (Objectif pour l'emploi) ; Estelle ELLOH (Directrice de l'Agence France Travail de Saint-Fons) ; Madame Fadumo (Bénéficiaire) ; Jean FREVAULT ; Hafida GRAINE (Salarié de Santy Plaine Actions) ; Catherine GRANGE ; Christophe LAFOUX (Métropole de Lyon, Directeur Insertion et Emploi) ; Romane LE SCANF ; Jacques LIMOUZIN (Réussir l'insertion Bron) ; Gilles MALANDRIN (Directeur d'Enjoué) ; Eric MAZENS (Personne accompagné par Elantiel) ; A nne-Laure MERIAU ; Amélie MOTCHIAN (Salariée d'Enjoué) ; Bernard PAULIN ; Joachim ROCAMORA (Président EBE TZCLD) ; Sandrine SANCHEZ (Métropole de Lyon, Adjointe au directeur de la Politique de la Ville) ; Florence SANFILIPPO (Directrice de l'agence France Travail de Vénissieux) ; Stéphane THEROND (AFPA) ; Monsieur TAMBOURA ; Théophile TAVERNIER ; Julien TITREN (Métropole de Lyon, DIE) ; Georges TSAOUSIS ; Bernard VALLON ; Pierre VIAL

I) Accueil et introduction

1) *Mot d'accueil*

Olivier MERELLE se présente et invite les membres du Groupe de Travail à monter sur la scène.

Laurence BOFFET, Vice-présidente de la Métropole de Lyon, accueille les participants et remercie les membres du Conseil de développement pour leur présence. Elle rappelle que cette instance, composée de citoyens membres de droit, de personnes tirées au sort et de représentants d'organisations investies sur le territoire, a pour missions l'écoute des habitants, l'animation de débats publics et, *in fine*, l'interpellation des élus métropolitains.

Elle précise qu'au-delà de cette assemblée, une seconde restitution aura lieu le 24 juin 2025, dans le cadre du travail engagé sur l'habitat et le logement, auquel le Conseil de développement est associé. Par ailleurs, un groupe de travail consacré à la santé mentale poursuit actuellement ses réflexions. La restitution de ses travaux est envisagée pour l'automne prochain, probablement en octobre, à l'occasion de la Semaine de la santé mentale.

Michel, Roger, Fabienne, Françoise, Jean-François, Jacques, membres du Conseil de développement, prennent la parole tour à tour.

2) *Récit du cycle de travail du GT et de la méthode*

Michel BERTHELIER présente le cheminement du groupe de travail dédié à l'accès à l'emploi et à l'insertion. Ce Groupe de travail a choisi d'ancrer sa réflexion dans une compétence phare de la Métropole : le RSA, et plus largement, la problématique de l'insertion.

La méthode s'est articulée autour d'échanges avec des acteurs institutionnels, dont la Direction insertion et emploi et la MMIE. Très vite, la territorialisation des enjeux s'est imposée. Trois rencontres ont alors été organisées : dans le 8^e arrondissement de Lyon, à Vénissieux sur le site de l'AFPA, et au Techlid à Écully, afin saisir pleinement la diversité des dynamiques locales, le rôle des quartiers prioritaires et les relations entre entreprises et structures d'insertion.

Parallèlement, et afin de nourrir plus encore la réflexion, des entretiens ont été menés avec France Travail et diverses associations de terrain. L'ensemble de ces contributions alimentera une interpellation politique des élus métropolitains prévue courant juin 2025.

3) *Enseignements clés : formation et mobilité (obstacles au parcours), coordination des acteurs et financement des dispositifs (clés de fluidité du parcours)*

Françoise PELORCE rappelle son engagement au sein du Conseil de développement. Elle indique que les travaux du groupe se sont articulés autour de trois axes : l'accès à l'emploi, l'insertion et la proximité. L'objectif initial visait à interroger l'adéquation entre les dynamiques territoriales, les besoins socio-économiques et l'ancrage local, ce qui a conduit au choix de trois quartiers distincts.

La réflexion s'est concentrée sur les personnes privées d'emploi et les articulations entre les différents acteurs – entreprises, associations, structures de l'ESS et collectivités. Elle souligne le rôle crucial des structures d'insertion dans l'accompagnement vers un emploi durable, tout en constatant que de nombreuses personnes restent malgré tout en dehors de ces dispositifs. L'analyse de proximité met en évidence une hétérogénéité marquée des besoins et des opportunités entre les bassins de vie de la Métropole, certains englobant des territoires ruraux, d'autres concentrant des enjeux liés aux quartiers en difficulté.

Plusieurs enjeux transversaux ressortent des échanges et de l'analyse conduite, parmi lesquels la nécessité de clarifier, coordonner et simplifier l'ensemble des dispositifs, la

difficulté à en évaluer objectivement l'efficacité, ainsi que le désengagement croissant de certaines entreprises sur les questions d'insertion. Des freins persistants demeurent, en particulier ceux liés à la mobilité, à la garde d'enfants, à la reconnaissance des compétences, ou encore au manque de souplesse des formes d'emploi proposées. Le besoin de renforcer l'accompagnement psychosocial est souligné, tout comme l'importance de retisser un lien de proximité avec les habitants

Elle insiste sur l'importance déterminante des questions de financement et des modalités d'attribution. La fragmentation des donneurs d'ordre, à l'image de celle des opérateurs, nuit à la lisibilité du système. Le recours systématique aux appels d'offres fragilise la continuité des accompagnements. Une attente forte est exprimée à l'égard de la Métropole, appelée à endosser un rôle de coordination renforcé.

Laurence BOFFET adresse ses remerciements aux élues référentes, aux équipes de la Direction de l'insertion et de l'emploi, à celles de la MMIE, ainsi qu'aux associations partenaires et aux témoins. Elle rappelle que le Conseil de développement constitue un espace privilégié d'écoute et de débat.

4) *Questions de débats : les 3 débats à suivre présentés en quelques mots par leurs intervenants*

Débat 1 : lever tous les obstacles à l'accès à l'emploi

Jacques BARTIER, membre du Conseil de développement engagé sur les enjeux d'insertion et d'emploi, souligne la complexité du parcours vers l'emploi. L'entrée dans les dispositifs existants repose sur un enchaînement d'étapes, appuyé par des accompagnements individuels et collectifs. Associations, services publics comme France Travail, entreprises et autres acteurs contribuent ensemble à ce cheminement souvent jalonné d'obstacles. Les difficultés sont nombreuses : maîtrise de la langue, compréhension du monde professionnel, fragilités personnelles. Pourtant, des leviers existent. Ce débat vise précisément à identifier la diversité des freins et à ouvrir des pistes de réflexion partagées.

Débat 2 : faciliter l'accès à l'emploi partout

Fabienne CHAMOULAUD met en évidence deux constats essentiels : la multiplication des dispositifs, souvent cloisonnés et mal identifiés entre eux, et l'inadéquation fréquente entre les offres d'emploi locales et les compétences disponibles. Elle souligne l'importance d'adapter les accompagnements aux réalités des territoires, notamment dans les quartiers prioritaires. Dans cette optique, deux salariées d'entreprises à but d'emploi, implantées dans le 8^e arrondissement de Lyon et à Villeurbanne, partageront leur expérience afin d'illustrer concrètement les obstacles rencontrés et d'alimenter la réflexion collective.

Débat 3 : se coordonner et financer pour une action à la hauteur des milliers de personnes éloignées de l'emploi

Roger GUIR souligne la multiplicité des acteurs, la fragmentation des dispositifs et la diversité des besoins. Il insiste sur la nécessité prioritaire de structurer davantage l'offre de services à l'échelle locale et d'interroger les modalités de financement les plus adaptées.

Olivier MERELLE conclut en réaffirmant la volonté du groupe de conduire des débats ouverts, appuyés sur des expériences concrètes.

II) Temps de débat en plénière sous la forme d'un « débat mouvant » sur une problématique transversale

Les participants sont invités à se positionner physiquement selon leur opinion, puis à échanger librement pour éventuellement faire évoluer leur point de vue.

Diverses questions leur sont posées :

Pour améliorer l'accès à l'emploi, pensez-vous qu'il faille agir au niveau de toute la métropole ou un niveau plus petit, par exemple bassin de vie (CTM), la commune ou le quartier ?

Un intervenant insiste sur la nécessité d'intégrer les enjeux de mobilité, frein majeur à l'insertion.

Leïla plaide pour une articulation des deux échelles : une approche de proximité, adaptée aux spécificités des quartiers et communes, combinée à une coordination métropolitaine garantissant cohérence et soutien aux structures d'insertion.

Olivier MERELLE synthétise cette vision en appelant à une coordination globale au service de solutions locales, notamment pour lever les obstacles liés aux déplacements et élargir l'horizon professionnel des publics visés.

Serge, dirigeant d'une petite entreprise de polissage, défend une réponse ancrée dans les territoires, au plus près des besoins concrets des TPE et des métiers en tension, tout en inscrivant l'action dans une logique de développement économique plus large.

Selon vous, qu'est-ce qui fonctionne pour permettre l'accès ou le retour à l'emploi, une politique massive à la hauteur du nombre de personnes sans emploi ou des actions « sur mesure » « dans la dentelle », adaptée au besoin de chacun ?

Un intervenant plaide pour une approche plus large, estimant que si de nombreuses réponses se construisent à l'échelle des territoires, la politique d'insertion souffre d'un excès de sur-mesure. Ce fonctionnement nuit à la visibilité, à l'effet d'entraînement et à la capacité de déploiement. Pour y remédier, il préconise de porter des actions phares susceptibles de fédérer l'ensemble des acteurs.

Une autre intervenante insiste sur l'importance d'un accompagnement très individualisé. Selon elle, les personnes éloignées de l'emploi sont souvent freinées par des peurs qu'il faut d'abord apaiser. Le travail de groupe se révèle inefficace dans ces cas. C'est en allant vers elles, une à une, et en prenant le temps nécessaire que l'on favorise une insertion réussie.

Une intervenante précise que l'individualisation n'exclut pas les effets d'entraînement. Des dispositifs conçus pour des profils spécifiques peuvent, à terme, bénéficier à un public plus large.

Une autre ajoute que commencer par des actions ciblées et précises (« de la dentelle ») permet à chacun de progresser et d'accéder ensuite à des dispositifs plus génériques.

Quel débat voulez-vous suivre ?

Les participants sont invités à se répartir en fonction des thèmes sur lesquels ils désirent travailler. Il est ensuite prévu que chaque débat s'ouvre par un témoignage puis se structure en deux temps d'échange : l'un sur le constat, l'autre sur les pistes d'amélioration. Un animateur, un Vice-président, des référents et des témoins participeront aux échanges.

III) Débat 1 : lever tous les obstacles à l'accès à l'emploi

La séance est animée par Madame Marieke VERBRUGGHE.

Tour de table

Participent aux échanges, au titre du Conseil de Développement : Monsieur Jean-François CIMETIÈRE et Monsieur Jacques BARTIER. Sont également présents pour témoigner : Madame Fatoumata DRAME, salariée de l'Entreprise à But d'Emploi Enjoué à Villeurbanne, Monsieur PICHARD, représentant du Groupe Cheval, ainsi que Madame DJEFFAL, accompagnée par l'association Elantiel, dont le témoignage met en lumière les difficultés liées à l'illettrisme.

Madame Séverine HÉMAIN, Vice-présidente en charge de l'insertion à la Métropole, assiste également à cette séance.

Ouverture/rapport d'étonnement

Jean-François CIMETIÈRE indique que si le monde de l'insertion reste encore mal connu du grand public, le Groupe de travail a permis de mieux cerner les freins à l'emploi et les difficultés rencontrées par les personnes concernées. Il rappelle que, dans une société structurée autour du salariat, en être exclu représente une atteinte majeure à l'intégration sociale. Il regrette que les groupes de travail aient davantage entendu les structures associatives et les institutionnels que les bénéficiaires des dispositifs. Il est désormais important d'entendre cette parole.

Témoignages : Fatoumata DRAME et de Madame DJEFFAL

Fatoumata DRAME, salariée de l'EBE Enjoué à Villeurbanne, retrace son parcours depuis 2018. Après avoir été frappée par la maladie, elle reçoit en 2021 une proposition d'emploi en cuisine, inadaptée à son état de santé. Elle intègre finalement Enjoué, une entreprise à but d'emploi spécialisée dans la valorisation de jouets. De 8 salariés à ses débuts, l'effectif atteint aujourd'hui 28 personnes. Un point de vente éphémère est par ailleurs implanté à la Part-Dieu. Elle indique être en CDI.

Jean-François CIMETIÈRE sollicite des précisions concernant ses conditions de travail, ainsi que sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale.

Fatoumata DRAME précise que l'entreprise propose différents aménagements horaires.

Un intervenant demande des précisions sur les modalités de financement des entreprises à but d'emploi, à l'image de celle portée par Enjoué.

Séverine HÉMAIN précise que les entreprises à but d'emploi (EBE), telles qu'Enjoué, répondent à un modèle économique spécifique, réservé aux territoires expérimentateurs du dispositif « Territoires zéro chômeur de longue durée ». Quatre EBE sont actuellement implantées sur la Métropole de Lyon : 2 à Villeurbanne, une à Saint-Fons, et une à Lyon 8^e.

Dans ces territoires, les EBE proposent un contrat de travail à temps choisi à toute personne volontaire, en situation de chômage de longue durée. Ce modèle repose sur un cofinancement entre l'État et la Métropole, avec des structures juridiques diverses : association, société coopérative (Scop), SA, etc.

Le président d'une EBE rappelle que ces structures s'appuient sur une évolution législative récente, avec les lois de 2016 et 2020, et qu'elles supposent une volonté politique affirmée pour voir le jour. Le coût moyen est estimé à 23 000 euros par an et par équivalent temps plein. Le financement repose sur une combinaison de fonds publics et de ressources propres générées par l'activité. Il insiste sur le fait qu'il s'agit avant tout d'entreprises, ayant vocation à démontrer leur efficacité économique. Les premières expérimentations ont été lancées en 2016, avec un fort engagement politique de la Métropole de Lyon.

Interrogée sur la manière dont elle a connu l'entreprise, Fatoumata DRAME explique avoir reçu l'information par des habitants du quartier puis s'être rendue à une journée portes ouvertes. Elle précise que la communication auprès du public sur l'existence de ce dispositif est en grande partie assurée par les salariés eux-mêmes.

Séverine HÉMAIN rappelle que le dispositif « Territoires zéro chômeur de longue durée » repose sur la conviction que nul n'est inemployable et que du travail existe pour chacun.

Un intervenant salue l'intérêt du dispositif, mais souligne son besoin important en financement.

Séverine HÉMAIN indique qu'une étude a été menée par la Métropole afin de mettre en évidence les coûts évités.

Un autre intervenant nuance cette perspective, en évoquant les restrictions budgétaires actuelles au niveau national, qui contraignent à opérer des arbitrages parfois défavorables à certaines structures.

Madame DJEFFAL, accompagnée par l'association Elantiel, évoque son parcours au sein d'une régie de quartier portée par une structure d'insertion. La barrière de la langue, ainsi que la mobilité apparaissent comme des freins majeurs à la recherche d'un emploi.

Un intervenant suggère de mobiliser davantage les associations de type FLE, qui œuvrent pour l'apprentissage du français.

La représentante de l'association Elantiel confirme que des formations en ce sens sont effectivement mises en œuvre.

Une intervenante insiste sur la nécessité pour les entreprises de prendre en considération ces freins, en particulier pour des publics n'ayant jamais été scolarisés, pour lesquels l'apprentissage de la langue — comme d'autres savoirs de base — peut apparaître comme un processus long et éprouvant.

Marieke VERBRUGGHE propose de réfléchir à un accompagnement global, adapté à l'imbrication des difficultés rencontrées par ces publics.

Un intervenant évoque le cercle vicieux lié à la précarité du logement.

Séverine HÉMAIN indique que certaines structures abordent simultanément plusieurs volets d'accompagnement.

Une conseillère en insertion socioprofessionnelle souligne que, pour les publics les plus vulnérables, la question du logement précède souvent celle de l'emploi. Un autre cas est rapporté : celui d'un jeune en CFA vivant dans un squat.

Une représentante de Résidétape précise que leur dispositif de logement social adapté impose l'existence d'un contrat de travail.

Un intervenant rappelle que la maîtrise de la langue reste une condition souvent implicite dans l'accès au logement, et que même des personnes en CDI peinent à trouver un toit. Il estime que les assistantes sociales de la Métropole sont probablement débordées.

Séverine HÉMAIN mentionne l'existence d'une Maison de la veille sociale, chargée du suivi des demandes.

Réaction de la salle

Un intervenant partage le diagnostic établi : l'accompagnement global est essentiel pour répondre à la diversité des freins – langue, formation, mobilité, logement, accès aux droits. La mise en réseau des acteurs est également présentée comme levier central, notamment lorsque la Métropole ou la MMIE ne sont pas directement compétentes, mais peuvent assurer l'animation ou la coordination.

Marieke VERBRUGGHE rappelle les pistes évoquées : traducteurs, structuration des réseaux, maillage territorial.

Une représentante d'association constate que les employeurs invoquent souvent l'origine ou l'histoire personnelle des candidats comme obstacles au recrutement, quand bien même ces éléments ne sont pas pertinents pour le poste.

Jacques souligne que les employeurs recrutent en fonction de leurs besoins immédiats.

Jean-François CIMETIÈRE estime que la levée des préjugés constitue une étape essentielle pour faciliter le recrutement.

Séverine HÉMAIN mentionne la Charte des 1000, renouvelée en 2020, comme outil pour inciter les entreprises à recruter par le biais de l'insertion, surtout en période de tension sur le marché du travail. Elle insiste sur la nécessité de transformer les représentations et souligne que les entreprises ayant franchi ce cap témoignent souvent d'un retour d'expérience positif.

Un intervenant suggère que des échanges directs entre chefs d'entreprise permettraient de lever certains freins.

Un autre s'interroge sur les modalités de rapprochement entre l'offre et la demande.

Séverine HÉMAIN cite les parcours intégrés par filière, débouchant sur des contrats, et les échanges réguliers organisés entre les signataires de la Charte et la Métropole.

À la question d'un entrepreneur sur les formations accessibles en détention, une intervenante associative répond que de tels dispositifs existent, mais souffrent d'un manque de moyens.

Une dirigeante d'EBE évoque l'effort de sensibilisation nécessaire auprès des partenaires institutionnels (France Travail, CAF, etc.) pour changer le regard porté sur les chômeurs de longue durée.

Une intervenante plaide pour un accompagnement de terrain, sur le long terme.

Séverine HÉMAIN confirme des dispositifs de ce type sont déjà déployés.

Un participant s'interroge néanmoins sur la capacité réelle à accompagner un nombre suffisant de personnes.

Jean-François CIMETIÈRE interpelle la Métropole sur les moyens qu'elle met en œuvre à cet effet.

Un responsable d'une structure d'insertion souligne que les structures de l'économie sociale et solidaire valorisent particulièrement les compétences transversales. Pour lui, seule une création d'emplois en grand nombre permettra de répondre à l'ampleur du défi. Il rappelle par ailleurs que les personnes en insertion ont besoin d'un référent stable dans leur parcours.

Jean-François CIMETIÈRE mentionne l'évolution du cadre législatif, qui place désormais les chômeurs de longue durée au centre de l'attention. Un autre responsable illustre son propos par le rôle clé d'un chef d'entreprise local.

Un participant soulève la question des transports dans le quartier enclavé de Saint-Jean et évoque l'arrivée attendue du tramway comme levier pour lever cet obstacle.

Séverine HÉMAIN fait écho à cette remarque, rappelant que ces quartiers relèvent des politiques de la ville.

En conclusion, Marieke VERBRUGGHE dresse la liste des principaux freins : logement, préjugés, représentations des employeurs, ruptures professionnelles prolongées, inadéquation entre offres et besoins, âge, mobilité, manque de formation. Un intervenant précise que son âge, malgré une carrière réussie, constitue un véritable frein à son retour à l'emploi.

L'animatrice clôt l'échange en rappelant les pistes d'action : sensibiliser les chefs d'entreprise, mieux cibler les métiers en tension, renforcer les coopérations territoriales et rapprocher les publics des structures d'accompagnement.

IV) Débat 2 : faciliter l'accès à l'emploi partout

La séance est animée par Madame Lisa GAUTHIER

Tour de table

Sont présents, au titre du Conseil de Développement : Monsieur Michel BERTHELIER, Madame Fabienne CHAMOULAUD et Madame Françoise PELORCE. Plusieurs témoignages viennent enrichir les échanges, notamment celui de Madame Hafida GRAINE, salariée de l'Entreprise à But d'Emploi Santy Plaine Actions, de Madame Amélie

MOUTCHAN, salariée de l'EBE « Enjoué », ainsi que de Madame Sandrine SANCHEZ, directrice DPV.

Madame Laurence BOFFET, Vice-présidente, assiste également à cette séance.

Ouverture/rapport d'étonnement (constats et questionnements)

Michel BERTHELIER souligne la diversité et la complexité des dispositifs d'insertion, destinés à un public en grande difficulté, souvent éloigné depuis longtemps de l'emploi. Il insiste sur la précarité multidimensionnelle (économique, familiale, résidentielle, mobilité) qui freine l'efficacité des politiques d'insertion. Il rappelle que les réalités territoriales sont contrastées : les besoins à Écully ne sauraient être transposés à Vénissieux ou Lyon 8. Il plaide pour une approche locale, articulée à une vision globale, malgré la complexité que cela implique.

Françoise PELORCE met en avant les clauses d'insertion dans les marchés publics, qui imposent aux entreprises d'accorder un volume d'heures à des publics éloignés de l'emploi. En 2023, ces clauses ont généré 1,8 million d'heures d'insertion, principalement dans les secteurs du nettoyage et des travaux publics. 28 % des bénéficiaires résident en QPV.

Lisa GAUTHIER confirme ce chiffre et évoque les dispositifs « d'aller vers », mobilisant des actions de proximité pour identifier les publics (porte-à-porte, pieds d'immeubles).

Françoise PELORCE note un déficit de connaissance des droits et des dispositifs. Elle cite l'expérimentation « Territoire zéro chômeur », active sur cinq zones de la Métropole, qui repose sur une offre d'activité co-construite avec les habitants. L'ancrage territorial et l'individualisation des parcours en sont les clés de réussite.

Lisa GAUTHIER précise que ces structures sont des entreprises « à but d'emploi ».

Témoignages : Amélie MOUTCHAN et Hafida GRAINE

Amélie MOUTCHAN témoigne de son expérience dans le quartier Saint-Jean à Villeurbanne, engagé dans l'expérimentation depuis 2016. Elle relate son parcours avec les entreprises EMERGENT puis ENJOUE, dont elle se dit fière. Celle-ci explique qu'un accident l'a empêchée de poursuivre son emploi auprès de personnes âgées. En 2018, éligible au dispositif, elle suit une formation puis intègre EMERGENT dans les activités de cuisine, blanchisserie et entretien. En 2020, elle rejoint ENJOUE, entreprise à but d'emploi centrée sur la réparation de jouets. Chaque mardi, elle assure une présence active dans l'espace quartier pour faire connaître l'initiative. Depuis janvier, 12 recrutements ont été effectués. Face à la demande croissante, la liste d'attente s'allonge.

Concernant les critères d'éligibilité, Madame MOUTCHAN précise qu'il convient de résider dans le quartier, d'être inscrit à France Travail, d'être sans emploi et de suivre une remise à niveau en français. L'embauche suit rapidement. L'entreprise compte aujourd'hui 29 salariés et un CSE a été mis en place. Elle est désormais en CDI et représentante du personnel.

Nicolas FERRAUD s'interroge sur les différentes offres de formation.

Amélie MOUTCHAN cite des ateliers autour de Google, de la maîtrise de l'orthographe, de la valorisation des jouets.

Hafida GRAINE fait part des difficultés rencontrées dans son parcours d'insertion. D'abord en longue maladie, elle ne se considère pas comme éligible aux dispositifs existants. C'est en accompagnant son compagnon qu'elle découvre, de manière indirecte, les conditions d'accès aux entreprises à but d'emploi. Soutenue par une chargée de projet, elle entame alors des démarches, obtient la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, et parvient à intégrer l'entreprise *Santy Plaine Actions* en juin 2023, après deux années de procédures administratives.

Spécificité des QPV au regard de la concentration de personnes concernées par l'accès à l'emploi, du manque de coordination avec la « politique de la ville » qui intègre pourtant

la question de l'accès à l'emploi... ? Expérience des TZCLD pour une adaptation des emplois aux besoins des territoires

Stéphane COLLACCIANI indique qu'il existe des recoupements partiels, mais non systématiques.

Sandrine SANCHEZ souligne que ces dispositifs reposent sur les envies et compétences locales, hors des logiques classiques d'entreprise. Ils mobilisent beaucoup de moyens et s'inscrivent dans une dynamique de remobilisation et de reconstruction collective, pouvant déboucher sur d'autres formes d'emploi.

Lisa GAUTHIER insiste sur la notion de temps choisi et sur la création d'activités répondant aux besoins exprimés localement. Elle questionne le processus d'identification des besoins des publics visés.

Hafida GRAINE souligne qu'au-delà des besoins, l'intégration dans une EBE permet peu à peu aux salariés de développer de nouvelles compétences. Elle illustre ses propos par des exemples concrets, tels que la réparation de vélos ou un projet de cuisine, tous deux portés par des équipes formées en interne.

Stéphane COLLACCIANI rappelle que les EBE n'entrent pas directement en concurrence avec le secteur économique classique. Elles doivent répondre à des besoins sociaux non couverts, en se positionnant comme acteurs de territoire.

Nicolas FERRAUD demande si les EBE sont un tremplin vers l'entreprise classique.

Lisa GAUTHIER observe, au regard des témoignages, que cela semble effectivement se vérifier pour certains salariés.

Sandrine SANCHEZ précise que l'EBE fonctionne avec des financements publics, mais doit être pensée comme une alternative au RSA.

Une intervenante s'interroge sur la pertinence du dispositif pour l'ensemble des chômeurs de longue durée et sur ce qu'il implique concrètement pour chacun.

Amélie MOUTCHAN évoque l'importance du partage de compétences. Si la majorité reste dans l'EBE, certains repartent vers des entreprises classiques. Une période de trois semaines de formation permet aux nouveaux d'évaluer leur engagement.

Lisa GAUTHIER nuance l'enthousiasme : le dispositif concerne peu de personnes, malgré de forts besoins. Elle questionne la reproductibilité et les moyens requis. D'autres dispositifs seraient-ils plus efficaces ?

Un intervenant, représentant d'une régie de quartier, évoque leur action associative fondée sur l'éducation populaire. Il décrit un accompagnement global en CDD ou CDI via des structures d'insertion ciblant des publics très éloignés de l'emploi, souvent en difficulté avec la langue. La régie porte aussi une entreprise d'insertion, combinant activité économique (nettoyage, espaces verts) et lien social.

Lisa GAUTHIER s'interroge sur le financement du volet social.

L'intervenant confirme que ce financement repose sur les revenus générés par les activités économiques. Le public est similaire à celui des EBE : 45 % de chômeurs longue durée résidant à proximité. Le parcours d'insertion peut durer jusqu'à 24 mois, avec un accompagnement social renforcé.

Madame GRAINE demande s'il existe une perspective d'évolution pour les salariés en insertion.

L'intervenant le confirme.

Nicolas FERRAUD distingue les politiques de masse et les politiques fines. Il insiste sur l'importance de l'accompagnement individualisé, notamment la priorité à accorder au logement dans l'ordre des démarches. Il rappelle le frein de la mobilité et l'importance de l'ancrage local des emplois.

Lisa GAUTHIER s'interroge sur un risque d'enfermement dans le quartier.

Stéphane COLLACCIANI souligne que l'insertion suppose aussi une stratégie territoriale et un travail spécifique avec les jeunes pour lever les freins, notamment la peur de quitter le quartier.

Sandrine SANCHEZ défend l'idée d'une complémentarité des leviers. Les quartiers regorgent de ressources ; il ne faut pas restreindre leurs habitants à un territoire clos, mais leur permettre d'explorer d'autres horizons.

Laurence BOFFET déplore la superposition des règles et les pesanteurs administratives. Elle appelle de ses vœux une société fondée sur la confiance plutôt que sur le contrôle. Elle illustre son propos par le parcours exemplaire d'un homme au chemin de vie chaotique, qui, grâce à l'accompagnement de plusieurs structures d'insertion, est devenu éducateur, puis fondateur d'une entreprise d'insertion aujourd'hui leader mondial dans son secteur.

Un intervenant constate une forte évolution des publics, de plus en plus éloignés de l'emploi. Le délai légal de 24 mois ne suffit pas toujours pour construire un véritable projet. Il faut du temps et de la confiance pour sortir du quartier et s'ouvrir à d'autres bassins d'emploi.

Une dernière intervenante conclut en rappelant que le territoire de la Métropole dispose d'un tissu économique varié (industrie, services, insertion, culture), et que les opportunités existent. Il reste à lever les freins structurels pour y accéder.

V) Débat 3 : se coordonner et financer pour une action à la hauteur des milliers de personnes éloignées de l'emploi

La séance est animée par Monsieur Olivier MERELLE.

Tour de table

Participent à cette séance, au titre du Conseil de développement, Monsieur Roger GUIR et Monsieur Henri JACOT. Sont également présents en qualité de témoins : Madame Anaïs DANAND-RENARD, représentante de l'association Elantiel, accompagnée de Monsieur MAZENS, bénéficiaire du dispositif, ainsi que Monsieur Vincent BELEY, directeur de la MMIE.

Madame Emeline BAUME, Vice-présidente de la Métropole, assiste également aux échanges.

Ouverture/rapport d'étonnement (constats et questionnements)

Henri JACOT introduit les constats établis avec Roger GUIR à partir des travaux du groupe. Il souligne la grande diversité des acteurs de l'insertion (associations, structures de formation, entreprises, opérateurs publics) et des publics concernés (jeunes, femmes, seniors, personnes en situation de handicap). Cette pluralité pose un enjeu de lisibilité et de coordination, notamment pour les personnes les plus éloignées de l'emploi. Il interroge la possibilité de construire des réponses différenciées par publics, en complément du cas par cas, et appelle à renforcer les coopérations territoriales à l'échelle des bassins de vie, en lien avec les nouvelles structures issues de la loi Plein emploi (CTL, CTIE). Il plaide pour une coordination pluriannuelle, plus stable que les appels à projets dispersés.

Olivier MERELLE propose de recentrer la réflexion sur les usagers dans ce « millefeuille » institutionnel.

Témoignages : Madame DJEFFAL, Anaïs DANAND-RENARD et Vincent BELEY

Madame DJEFFAL raconte un parcours de reconstruction grâce au RSA et à l'accompagnement d'un conseiller. Elle évoque des difficultés majeures (violence conjugale, analphabétisme) et la transformation de sa vie grâce à un suivi régulier, une formation en

français à Vénissieux et l'accompagnement d'Elantiel. Elle se dit fière d'avoir retrouvé une activité, notamment la cuisine et la vente au sein de son foyer.

Anaïs DANAND-RENARD décrit le fonctionnement des Rencontres Information Orientation (RIO), moments structurants permettant d'expliquer les droits et les parcours aux bénéficiaires, pour éviter leur basculement d'un dispositif à un autre.

Emeline BAUME rappelle la nécessité d'un accueil inconditionnel dans les lieux de service public (mairies, maisons de la Métropole), où les personnes doivent pouvoir déposer une demande sans condition. Elle regrette que l'informatisation des démarches ait altéré cette accessibilité.

Plusieurs intervenants alertent sur la défiance des usagers face aux institutions, le sentiment d'illégitimité, et la difficulté à entrer dans des lieux perçus comme suradministrés. Le bouche-à-oreille, l'aller-vers et l'action informelle sur le terrain sont identifiés comme leviers essentiels.

Un citoyen retraité, ancien dirigeant d'entreprise, insiste sur les difficultés de coordination entre les besoins des entreprises et les structures d'insertion. Il plaide pour des points d'entrée clairs, simplifiés, permettant la rencontre entre l'offre et la demande.

Vincent BELEY, Directeur de la MMIE, confirme l'intérêt d'une expérimentation d'accueil inconditionnel (ex. : Atelier de l'emploi à la Part-Dieu), mais regrette le manque de lisibilité, d'expertise en première ligne, et de stabilité des personnels.

Un débat s'ouvre sur la formation des agents d'accueil, leur rôle d'écoute, et la nécessité de temps d'échanges locaux interacteurs pour partager les situations et orienter collectivement.

Anaïs évoque la complexité des démarches pour les structures elles-mêmes (ex. : demande de conventionnement RSA) et appelle à une meilleure visibilité sur les budgets disponibles.

Christophe, de la Direction Emploi de la Métropole, rappelle que l'empilement actuel résulte de décennies de politiques publiques successives. Il insiste sur la nécessité de simplifier, mais en préservant la diversité des réponses à des situations elles-mêmes très hétérogènes. Le back-office restera complexe, mais l'interface pour les usagers et les entreprises doit être rendue intelligible.

Un intervenant de régie de quartier rappelle que la commande publique est un levier majeur, notamment pour les publics très éloignés de l'emploi. Il appelle à étendre les clauses sociales et à renforcer leur appropriation par les entreprises.

Mme BAUME précise qu'une évaluation récente des clauses sociales confirme leur efficacité, tout en notant que leur portée dépend de la mobilisation des entreprises. Elle insiste sur la limite des pouvoirs publics, qui ne peuvent créer seuls de l'emploi, mais peuvent accompagner les dynamiques inclusives.

Un participant retraité alerte sur la situation des publics de plus de 50 ans, souvent invisibles et confrontés à des trajectoires de reclassement fragiles. Il plaide pour une orientation tenant compte non seulement des compétences, mais aussi de la personnalité et de l'environnement de travail adapté.

La directrice de France Travail nuance en rappelant les limites de l'accompagnement : les conseillers n'ont ni connaissance exhaustive des employeurs ni des parcours des demandeurs. Elle souligne aussi les contraintes liées aux multiples financeurs, ce qui rend la coordination lourde et parfois incohérente. Elle regrette notamment l'absence de formation de base en français (FLE), désormais réservée à des finalités professionnelles, et la baisse des budgets de formation.

Madame BAUME évoque les difficultés de coopération avec le Conseil régional, pourtant compétent en matière de formation, et l'absence de réponse claire à leurs sollicitations dans le cadre du Conseil métropolitain pour l'emploi.

Plusieurs voix convergent pour dire que trop de ciblage (par public, par âge, etc.) risque de créer des effets d'éviction. Chaque catégorie devient prioritaire, au risque de fragmenter l'action publique.

Un intervenant salue le fait qu'une élue comme Mme BAUME ne soit pas « hors-sol », et souhaite que les conclusions du débat trouvent un écho institutionnel, notamment lors de la réunion du 23 juin.

Henri JACOT conclut que cette séquence de travail confirme et précise les constats du groupe. Il déplore toutefois que la formation n'ait pas été suffisamment abordée, alors même qu'elle constitue une brique essentielle de l'insertion.

Une représentante de France Travail rappelle que ce sujet ne relève ni de leur compétence directe, ni de celle de la Métropole, mais des Régions. Elle décrit un système financiarisé morcelé : fonds de l'UNEDIC, budgets européens, État, Métropole, Région, Villes... avec des logiques d'appels d'offre spécifiques et peu articulées. Elle évoque aussi la baisse drastique du budget socle, le recentrage sur le retour à l'emploi immédiat, et la difficulté croissante à financer des actions structurantes sur le long terme.

Olivier MERELLE clôt la séance en insistant sur la richesse des échanges, la nécessité de mieux articuler les échelles territoriales, et l'importance de maintenir des espaces de dialogue comme celui-ci, hors des formats institutionnels, pour permettre une parole libre, nourrie par l'expérience des acteurs comme des usagers.

VI) Retour en plénière et synthèse collective

Dans la foulée des ateliers, Olivier MERELLE propose de présenter les idées-clefs de chaque débat.

Restitution du Débat 1 – « Lever tous les obstacles à l'accès à l'emploi »

Le constat partagé fait état de freins multiples entravant l'insertion professionnelle des publics concernés. Ont notamment été mentionnés : les difficultés liées à la langue, à la mobilité, à l'accès au logement, mais aussi les représentations du monde économique, l'inadéquation de certaines formations, les obstacles psychologiques au retour à l'emploi après une période prolongée de chômage, le sous-effectif des professionnels de l'accompagnement, le manque de moyens financiers, ainsi que l'insuffisance d'opportunités d'emploi dans certains secteurs d'activité.

Face à ces constats, plusieurs axes de solution ont été évoqués. A été soulignée la nécessité de renforcer les dispositifs visant à faire correspondre les métiers en tension avec les profils en recherche d'insertion. Un temps d'échange s'est également cristallisé autour du rôle des chefs d'entreprise : lever les freins à l'embauche, former et accompagner les employeurs, y compris durant le parcours d'insertion, s'avère indispensable. À ce titre, une acculturation progressive du monde économique aux réalités sociales a été jugée prioritaire. Parmi les outils simples pouvant faciliter l'intégration, l'usage d'applications de traduction automatique sur smartphone a été proposé pour contourner les barrières linguistiques.

Par ailleurs, le groupe a insisté sur l'importance de développer l'apprentissage en milieu carcéral, notamment dans les secteurs connaissant des tensions de recrutement. Ce déploiement suppose cependant des moyens dédiés.

L'idée de créer des lieux d'échange réunissant les différents acteurs institutionnels et les chercheurs d'emploi – Métropole, CAF, partenaires économiques – a également été avancée, dans l'objectif de structurer un réseau. Il conviendrait, à cet égard, d'associer davantage les salariés à ces démarches pour renforcer le lien entre les acteurs de l'insertion et le tissu économique local. Le travail en réseau a ainsi été unanimement reconnu comme un levier essentiel de consolidation des synergies territoriales.

Enfin, Bernard a souhaité réagir à l'emploi du terme « mentalité » à propos des entreprises, qu'il juge inapproprié et porteur d'une connotation péjorative.

Restitution du Groupe 2 – « Faciliter l'accès à l'emploi partout »

Il s'agissait d'explorer les dispositifs spécifiquement dédiés aux quartiers en difficulté, en concentrant les échanges sur le programme Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD). Plusieurs témoignages issus du terrain ont permis de faire émerger des éléments essentiels, au premier rang desquels l'importance de l'identification proactive des personnes durablement éloignées de l'emploi. À ce titre, le rôle du bouche-à-oreille, des visites en pied d'immeuble, ainsi que la mobilisation des habitants eux-mêmes a été souligné comme levier déterminant d'accès au dispositif.

Par ailleurs, les participants ont insisté sur la dynamique de transmission entre anciens et nouveaux salariés au sein des Entreprises à But d'Emploi (EBE), soulignant le rôle fondamental de l'entraide. Une question a été soulevée : ces structures doivent-elles être envisagées comme des étapes transitoires vers l'emploi classique ou comme des finalités en elles-mêmes ? Il apparaît que nombre de salariés font le choix d'y demeurer, séduits par la stabilité offerte et l'adéquation des missions aux besoins locaux. Le rôle d'ambassadeur des salariés a également été mis en avant, dans la mesure où ces derniers participent activement à faire connaître le dispositif dans leur environnement immédiat.

En outre, le caractère global de l'accompagnement est apparu comme une condition sine qua non de réussite. Proposer un emploi ne saurait suffire sans un appui sur la maîtrise de la langue, l'aide aux démarches administratives ou encore l'accompagnement social de proximité.

Un autre questionnement a porté sur les risques d'enclavement : certains craignent que ces dispositifs, en raison de leur ancrage très local – notamment conçu pour répondre aux problématiques de mobilité –, finissent par transformer le quartier en un lieu de repli, voire en un piège. D'où la nécessité de restaurer la confiance en soi, de travailler à la réassurance, et de combattre activement l'assignation territoriale comme les représentations sociales dévalorisantes.

Enfin, a été pointée la complexité croissante des règles administratives, perçues par plusieurs intervenants comme un instrument de contrôle social. Il est apparu indispensable de reconstruire un lien de confiance entre institutions et habitants. Un participant a conclu en rappelant que le programme TZCLD ne devait en aucun cas être considéré comme un dispositif figé, mais bien comme un processus en constante évolution, à adapter aux réalités de chaque territoire.

Restitution du Groupe 3 – « Se coordonner et financer pour une action à la hauteur des milliers de personnes éloignées de l'emploi »

La question de l'entrée dans le parcours d'insertion a été posée comme une étape fondamentale. Elle implique la mise en place d'un accueil inconditionnel, doublé d'une écoute attentive et facilitée des personnes en demande, afin de pouvoir les orienter avec justesse vers le dispositif adapté. À ce titre, l'objectif d'un accueil inconditionnel apparaît pleinement compatible avec des actions davantage tournées vers le principe « d'aller vers ».

Les échanges se sont centrés sur ce point d'entrée dans le parcours d'insertion. L'accueil inconditionnel a été unanimement reconnu comme un principe structurant, bien que sa mise en œuvre effective semble, dans les faits, progressivement s'éroder. Par ailleurs, les actions mobiles, en direction des publics les plus éloignés, ont été considérées comme complémentaires et nécessaires.

Le débat a mis en lumière plusieurs dimensions de la qualité de l'accueil : les amplitudes horaires, l'accessibilité physique et géographique des structures, mais surtout les compétences et postures des agents en charge de cet accueil. En l'absence d'une expertise suffisante derrière certains guichets, l'efficacité globale du système d'orientation s'en trouve amoindrie.

En outre, les échanges ont souligné la nécessité de rétablir un lien de confiance durable avec les bénéficiaires. À cet égard, il a été observé que certains lieux informels, ou encore des personnes-relais identifiées localement, se révèlent parfois plus pertinents pour orienter les usagers que les structures institutionnelles elles-mêmes. Ce maillage informel, fondé sur le bouche-à-oreille et la proximité humaine, constitue un levier utile, sans pour autant pouvoir se substituer à une réelle lisibilité des dispositifs existants.

Les participants ont également évoqué la logique du projet personnalisé. L'orientation automatique fondée sur les seules compétences disponibles est jugée inopérante si elle ne s'accompagne pas d'un accompagnement global, tenant compte du parcours de vie, de la personnalité et des aspirations de la personne accompagnée. À ce propos, un témoignage a illustré l'inadéquation persistante entre une formation suivie et l'emploi proposé à son issue, après un long cheminement d'insertion.

Du point de vue des entreprises, la complexité du paysage institutionnel a été soulignée par un ancien chef d'entreprise. L'empilement des dispositifs, fruit de décennies de politiques publiques successives, engendre une perte d'énergie significative et une mise en concurrence préjudiciable entre structures. Ce millefeuille administratif nuit à la coopération entre acteurs. En conséquence, les intervenants ont appelé à une rationalisation des cadres de financement – notamment dans le cadre des marchés publics – et à une clarification des priorités en fonction des publics visés.

La question de la fixation d'objectifs, ainsi que celle d'une éventuelle priorisation des besoins, a également été soulevée. Elle vise à offrir une lisibilité accrue aux opérateurs, tout en comportant un risque : celui de voir certains publics marginalisés ou exclus du champ d'action.

Enfin, la question de l'emploi et de sa création a été abordée par le prisme des clauses sociales. Il a été rappelé que la commande publique constitue un levier structurant qu'il convient de mieux mobiliser, dans une logique de coordination étroite avec les entreprises.

Monsieur Olivier MERELLE conclut que les trois groupes de travail ont couvert un spectre large et que de nombreuses convergences émergent de ces échanges.

Monsieur Henri JACOT rappelle, pour sa part, que la Métropole ne dispose pas de la compétence formation. Néanmoins, ce maillon demeure décisif, et constitue encore trop souvent un frein structurant dans les parcours d'insertion.

Clôture – Groupe de travail & synthèse

Monsieur Jean-François CIMETIÈRE adresse ses remerciements à l'ensemble des participants de cette assemblée citoyenne, saluant la richesse et la profondeur des échanges. Il tient à exprimer une reconnaissance particulière aux personnes ayant accepté de témoigner de leur propre situation, soulignant le courage et la dignité dont elles ont fait preuve. Il remercie également les Vice-Présidentes de la Métropole pour leur participation active, ainsi que les équipes du service Participation et implication citoyenne, coordonnées par Madame Lisa GAUTHIER, et celles dirigées par Monsieur Olivier MERELLE, pour leur engagement dans la réussite de cette séquence.

Il rappelle le constat qui a présidé à l'organisation de cette démarche : près de 40 % des personnes inscrites au chômage sont en situation de chômage de longue durée, avec une moyenne supérieure à 600 jours sans emploi. Certains n'ont pas retravaillé depuis plus de dix ans. Ces parcours sont marqués par des épreuves multiples : ruptures familiales, échecs scolaires, exclusion sociale, stigmatisation, difficultés de logement, absence de mobilité, problèmes de santé ou de handicap, barrière de la langue, ou encore vieillissement. Loin des stéréotypes de l'assistanat, ces femmes et ces hommes incarnent une force vive, souvent invisible, mais résolument déterminée.

Cette assemblée citoyenne a permis d'approfondir les réflexions déjà amorcées au sein du groupe de travail, en y apportant des contributions concrètes, incarnées, parfois critiques. Les enjeux abordés, à la fois systémiques et profondément personnels, confirment que le salariat demeure un repère essentiel d'intégration sociale.

La suite des travaux consistera à interpeller le Conseil de la Métropole, en sollicitant l'inscription de ces enjeux à l'ordre du jour de la séance du 23 juin. Un texte de saisine est d'ores et déjà en cours de finalisation.

Monsieur Olivier MERELLE clôt les travaux en remerciant l'ensemble des participants pour leur mobilisation et leur implication dans cette dynamique collective.

